

# LES PROPOSITIONS DE LA CPME EN VUE DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

Le 1er janvier 2022, la France assurera la présidence de l'UE pour six mois. Une échéance importante pour faire avancer de nombreux dossiers européens cruciaux pour les PME : relance européenne, autonomie stratégique, concurrence équitable, ou encore la transition écologique.

Afin que les intérêts des PME soient entendus et que l'Union européenne leur donne les outils pour relever les défis de demain, la Confédération a réalisé un livre blanc avec des propositions concrètes sur les différentes priorités européennes du moment et notamment des propositions spécifiques pour la France océanique.

## PLACER LES PME DES RUP AU CŒUR DE L'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE

**L'UE compte neuf régions ultrapériphériques (RUP) dont six sont rattachées à la France, auxquelles s'ajoutent les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), et l'article 369 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) consacre le statut des RUP dans la politique de cohésion de l'Europe.**

Leurs économies, plus vulnérables compte tenu de leur insularité, de l'éloignement des intrants/sortants, de l'étroitesse des marchés, de l'absence de matières premières endogènes notamment, ont été encore fragilisées par la crise de la Covid-19. Les entreprises, principalement des PME et TPE, sont confrontées à des contraintes structurelles permanentes qui engendrent des surcoûts et entravent leur compétitivité.

Pourtant, ces territoires sont stratégiques du point de vue de leur implantation dans des zones éloignées, à proximité de marchés de croissance.

La CPME demande de :

**>> systématiser un réflexe « RUP » européen** pour mieux prendre en compte la réalité des PME de l'outre-mer dans toutes les politiques européennes qu'il s'agisse de stratégie industrielle, développement durable, transition numérique, etc.

**>> construire une stratégie RUP, complétée par un plan d'action ciblé,** comme demandé par le Parlement européen

**>> créer un intergroupe « RUP » au sein du Parlement européen** et confier à son président la fonction de rapporteur permanent sur l'intégration des RUP dans le cadre réglementaire et les projets européens

**>> mettre en œuvre un statut de l'entreprise ultramarine,** afin de stabiliser les politiques publiques, européenne et nationale, sur au moins 10 ans et garantir leur développement par de la stabilité et de la visibilité, en milieu reconnu par l'UE comme structurellement difficile.



## LES PROPOSITIONS POUR LA FRANCE OCEANIQUE

>> **renforcer les dispositifs spécifiques et les dotations financières du régime POSEI** (programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) pour atteindre les objectifs de transition agroécologique et de croissance verte dans les régions ultrapériphériques (RUP)

>> **maintenir les mesures existantes dans les RUP** (octroi de mer, taux d'imposition réduits pour certains produits, zones franches, etc.) pour soutenir le secteur industriel et préserver les productions locales

>> **créer des projets pilotes** pour soutenir l'innovation et la recherche dans une optique de transition des RUP vers l'économie circulaire et la mise en œuvre de la stratégie biodiversité

>> **adapter le droit de la concurrence** aux nouvelles réalités économiques et maintenir les dérogations en matière d'aides d'État pour les RUP

>> **miser sur les RUP et tirer parti de leurs atouts** pour développer la coopération avec les pays situés dans leur voisinage, au bénéfice de l'ensemble des PME ultrapériphériques et métropolitaines

>> **l'éducation et la formation tout au long de la vie dans les RUP** doivent permettre de proposer des solutions concrètes, notamment pour aider les jeunes à construire des parcours de compétences reconnus leur ouvrant l'accès à des emplois de qualité et des possibilités de requalification attrayantes, y compris pour accéder aux nouveaux métiers dits « verts ».